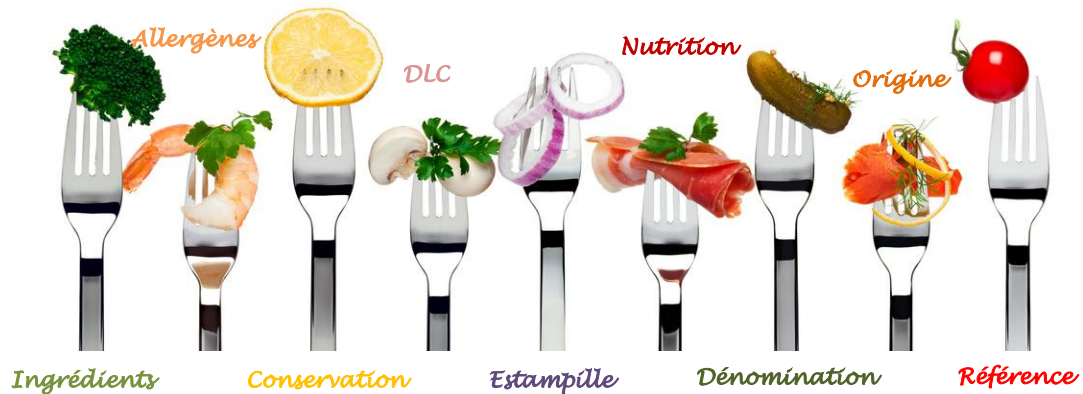


## PRESTATION DE SERVICE

### Mise en conformité de l'étiquetage de vos produits



- Le règlement européen sur l'information du consommateur (**Règlement 1169/2011 dit « INCO »**) va rendre obligatoire l'étiquetage nutritionnel sur la grande majorité des produits préemballés.
- D'autres modifications accompagnent cette obligation comme la mention des allergènes ou la présentation de la liste des ingrédients.
- La date d'application de ces dispositions a été fixée au **13 décembre 2014**.

**Hydiet conseil** vous accompagne afin d'appréhender de manière détaillée et pratique toutes les modifications que vous devrez effectuer sur l'étiquetage de vos produits.

Nos prestations :

- ➡ **La correction d'un étiquetage que vous avez déjà réalisé**
- ➡ **La conception d'un étiquetage de A à Z**
- ➡ **Une formation « Étiquetage » pour vos collaborateurs du service marketing**

**Contactez-nous pour connaître nos tarifs :**

**Par téléphone : 06 81 62 12 90 – Par mail : [stephanie.jouveg@gmail.com](mailto:stephanie.jouveg@gmail.com)**

Toutes nos autres prestations sur [www.hydietconseil.com](http://www.hydietconseil.com)